

# PROTECTION ET VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le littoral marocain, avec deux façades sur l'Atlantique et la Méditerranée, s'étend sur près de 3500 Km. Cet espace fragile et vulnérable est soumis à une convoitise accrue des activités humaines urbanistiques, industrielles et touristiques.

Une des principales missions de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, décret n° 2-06-472 du 04 Août 2008 (2 chaabane 1429), est de délimiter le domaine public maritime, le préserver et le valoriser

Un programme ambitieux autour de deux axes :

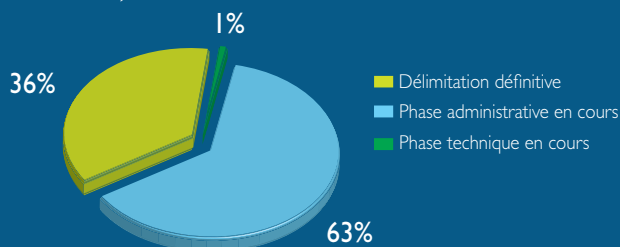
- Protection et préservation du domaine public maritime (DPM)
- Valorisation des plages (qualité des eaux et gestion des plages)

## Domaine Public Maritime, Patrimoine national à préserver

Le Ministère de l'Équipement et des Transports a arrêté un programme ambitieux axé sur la délimitation, la préservation et la protection de ce patrimoine collectif.

### DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- Délimitation technique de 3.463 km de côtes, soit 99% du linéaire total
- Délimitation définitive (publication du décret) de 1.288 km de côtes, soit 36% du linéaire total



### CONSOLIDATION DU TRAIT DE COTE

Le phénomène d'érosion des plages et la dégradation du domaine public maritime, qu'ils soient d'ordre naturel ou humain, requièrent des travaux permanents de consolidation du trait de côte et des opérations de rechargement des plages. En priorité, dans les zones sensibles au phénomène de dessablement, notamment les plages d'Al Hoceima, de Tanger, de Larache, de Fnideq et la plage sud d'Agadir .



Les opérations en cours sont :

- Consolidation du trait de côte de la plage du sud d'Agadir et de la plage de Fnideq
- Confortement du talus côté mer de la route nationale 13 reliant Tétouan à Sebta
- Rechargement des plages en sable et réalisation d'ouvrages de protection et de soutènement : Plage Isli à Al Hoceima, plage de Houara à Tanger et plage de Sidi Abderrahim à Larache.

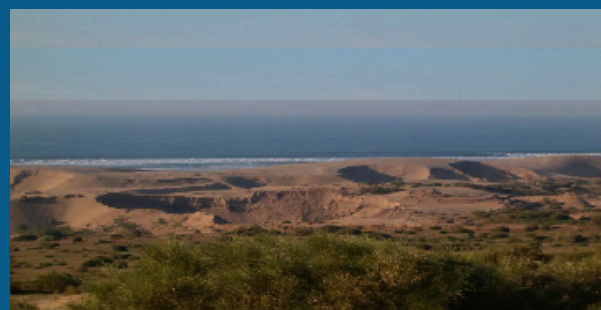
### PROTECTION DU SABLE DES DUNES DE MER ET DES PLAGES

Le sujet des exploitations massives du sable des dunes et des plages est une préoccupation de taille pour le Ministère. Dans ce cadre, la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime entame une large opération de surveillance des zones côtières objet de pillage du sable des dunes et des plages.

Les opérations en cours sont :

- Ouverture de quatre plateformes d'extraction et d'exploitation à Larache, Mehdia, Mohammedia et Oualidia
- Contrôle de l'exploitation illicite du sable des dunes et des plages par la police du domaine public maritime et par la technique des photos aériennes
- Etudes sédimentologiques des plages de Martil, Foug El Oued et Mehdia

Sable des dunes



# PROTECTION ET VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

## Valorisation des plages

La composante environnementale, un atout majeur et déterminant pour la promotion touristique des plages

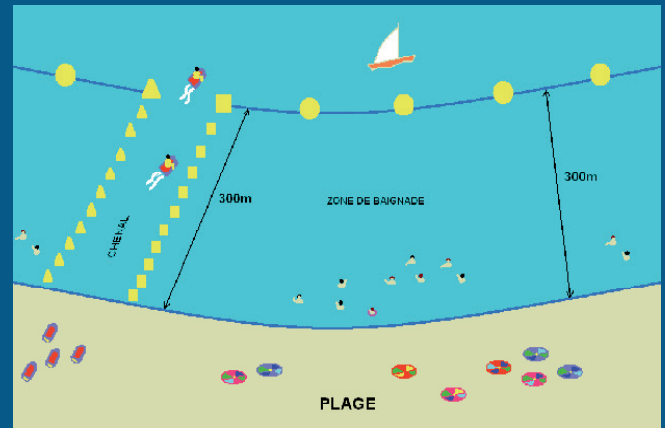
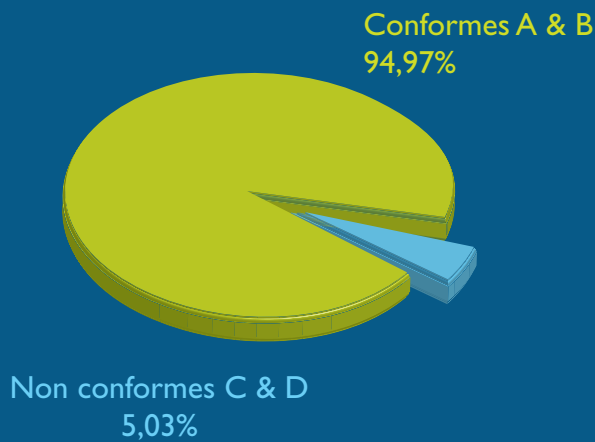
Le Ministère de l'Équipement et des Transports mène plusieurs actions de préservation et de valorisation de cet espace, notamment le contrôle de la qualité des eaux, le balisage et l'élaboration des plans d'utilisation et de gestion des plages.

### SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE

- 114 plages couvertes par le programme de contrôle, en collaboration avec le Département chargé de l'Environnement
- 283 stations (94,97%) de qualité microbiologique conforme aux exigences réglementaires pour la baignade
- 15 stations (5,03%) non conformes à la baignade, subissant l'influence du rejet des eaux usées ou connaissant une forte concentration de baigneurs, conjugués à l'insuffisance des infrastructures d'hygiène.

### ELABORATION DES PLANS D'UTILISATION ET DE GESTION DES PLAGES

- Etude d'élaboration des plans d'utilisation et de gestion de 6 plages pilotes
- Les objectifs recherchés sont :
  - Une meilleure organisation de l'espace et des activités sur les plages
  - Mise en valeur des plages pour les promouvoir et les développer
  - Disposer d'un document de référence pour la gestion de ces plages



ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
ET DES TRANSPORTS

Direction des Ports et du Domaine Maritime

Hay Nahda II - Rabat - B.P : 5131

Tél : +212 6 65 51 02 01 / 02 Std : +212 6 65 51 02 00

+212 5 37 75 39 45

Fax : +212 5 37 75 00 11

[www.equipementtransport.gov.ma](http://www.equipementtransport.gov.ma)